



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
03.12.2009

Date de la convocation des conseillers :
03.12.2009

point de l'ordre du jour no:
5

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 11 décembre 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins,
Maroldt, Hannen, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Becker,
Baum, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents : Spautz, échevin, Snel, Roller Huss,, Knaff, Jaerling,
Weidig, conseillers communaux

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville et la « Kulturfabrik » asbl

Vu la convention signée en date du 30 octobre 2009 entre l'Etat luxembourgeois, l'association sans but lucratif « Kulturfabrik » et la Ville d'Esch-sur-Alzette ;

Considérant que cette convention concerne des travaux de réparation et de nouveaux investissements sur le site de la Kulturfabrik ;

Vu les conditions et prestations fixées dans le contrat ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

la convention du 30 octobre 2009 signé entre l'Etat luxembourgeois, l'association sans but lucratif « Kulturfabrik » et la Ville d'Esch-sur-Alzette.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 11.12.2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre